


REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 06/05/2020
Reçu en préfecture le 06/05/2020
Affiché le 
ID : 047-214703100-20200429-DGS_2020_04_68-AR

**Arrêté du Maire du 29 avril 2020
portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire de TONNEINS,

Vu les articles L 153-60 et R 153-18 du Code de l'Urbanisme portant sur la mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral de la Région Nouvelle-Aquitaine du 24 mars 2020 portant création du périmètre délimité des abords de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain » protégée au titre des monuments historiques sur la Commune de TONNEINS,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 février 2020,

Arrête

Article 1 : La création du périmètre délimité des abords de l'ancienne manufacture de Laperche, dite « domaine de Saint-Germain » protégée au titre des monuments historiques sur la Commune de TONNEINS par arrêté préfectoral de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 24 mars 2020, est intégrée en annexe au Plan Local d'Urbanisme.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant une durée d'un mois.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de Lot-et-Garonne.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour annulation devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à TONNEINS, le 29 avril 2020



Le Maire

Dante RINAUDO